Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

N°2025-CM27NOV-04

FINANCES : Subventions 2025 – L'Estivale Bretonne

Rapporteur : Mme Anne-Laure PRONO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Christine VISSET, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. David GEFFROY, M. Éric CORFMAT, M. Germain EVO, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET à M. Julian EVENO, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, Mme Armelle LE PRÉVOST à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Marina LE CALLONNEC à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Pierre LE PALUD à M. Éric CORFMAT

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 17 – Pouvoirs : 9 – Votants : 26

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

Mme Anne-Laure PRONO, première adjointe en charge de la politique sportive et de la vie associative, rappelle au Conseil Municipal que la commune est moteur dans l'organisation de manifestations sportives en qualité de « Ville Active & Sportive », rappelant également que le sport est également un vecteur de marketing territorial, une alliance vertueuse qui participe au développement de la commune et à son attractivité.

L'Estivale Bretonne est une course nationale par étapes organisée par le Comité d'Organisation de l'Estivale Bretonne (COEB). Il s'agit d'une course cycliste en 4 étapes inscrite au calendrier « Élite nationale » de la Fédération française de cyclisme. La commune de Grand-Champ accueille cette course depuis 2019.

En 2025, elle s'est déroulée, comme traditionnellement, sur 4 journées de courses du 8 au 11 août, selon le calendrier suivant :



Au total, ce sont près de 556 km qui ont été courus. L'épreuve a été remportée par un coureur français, Hugo THEOT, du Paris CO, en 12h36m30s, avec 1m14 d'avance sur son dauphin.

Le compte d'exploitation définitif de l'épreuve 2025 vient d'être finalisé et fait apparaitre un bilan financier qui s'équilibre à 87 642,27 €, soit 25% par commune, donc 21 910,57 € de charge brute par commune.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV04-DE

Après déduction des participations des EPCI (12 000€), banques et partenaires privés (1 125 €) et les réductions de charges obtenues par le comité organisateur (1 207.80 €), le reste à charge pour la commune est de 7 577,77 €.

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'octroyer une participation de 7 577,77 € à l'association l'Estivale Bretonne pour le financement de courses inscrites au calendrier « Élite nationale » de la Fédération française de cyclisme ;

Article 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement au budget principal 2025 ;

Article 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY